

COMITE SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

Présents :

➤ Membres titulaires :

Président : Fabrice PANNEKOUCKE,

CCCT : Jocelyne ABONDANCE, Françoise CROUSAZ, Sandra FAVRE, Daniel BURLET

CCVA : Claudine GROS, Annie RELIER, François DUNAND, Jean-Yves MORIN, André POINTET

CCVV : Martine BLANC,

COVA : Marie MARTINOD, Guy DUCOGNON, Didier FAVRE, Lucien SPIGARELLI,

CCHT : Yannick AMET, Lionel ARPIN, Guillaume DESRUES, Jean-Claude FRAISSARD, Mathieu LECLERCQ, Patrick MARTIN, Paul PELLECUER, Gérard VERNAY

ARLYSERE : Raphaël THEVENON

➤ Membres suppléants :

CCCT ; Donatienne THOMAS

COVA : Jean-Louis SILVESTRE

Absents ou excusés :

Mesdames Fabienne BLANC-TAILLEUR, Cécile UTILLE-GRAND,

Messieurs Gabriel BLANC, Jean-Luc BOCH, Thierry BRUNIER, Roland DRAVET, Alain EMPRIN, Bernard HANRARD, Claude JAY, Nouare KISMOUNE, Thierry MARCHAND-MAILLET, Thierry MONIN, Jean-Yves PACHOD, Bruno PIDEIL, Sylvain PULCINI, Serge REVIAL, François RIEU, Vincent ROLLAND, René RUFFIER-LANCHE, Christian VIBERT, Guillaume VILLIBORD, Gilles VIVET, Jean-Michel VORGER

1. Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Jocelyne ABONDANCE est désignée secrétaire de séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

4. Compte-rendu des décisions prises en bureau depuis la dernière réunion au titre des délégations

➤ Délibérations prises au titre de la délégation de pouvoir au Bureau syndical Bureau syndical du 10 septembre 2024

- Convention d'objectifs entre l'Asder et l'APTV « Programme en faveur de la rénovation énergétique des logements /Service personnalisé France Renov' Tarentaise 2024 »
- Convention avec la FACIM pour les actions du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) 2024
- Demande de financement - animation de la fresque de mobilités dans le cadre de la journée des Rencontres Alpines des mobilités locales
- Demande de financement - animation du Plan Pastoral de Territoire (PPT) sur la période 1er juillet 2024-30 juin 2025
- GEMAPI - Approbation et signature de l'Avenant n°1 au marché de travaux de remise en état du lit du torrent de la Fougère sur la commune de Notre Dame de Briançon suite à la crue torrentielle du 14 et 15 novembre 2023
- GEMAPI - Signature d'une convention financière entre l'APTV et SNCF Réseau pour le curage du torrent du Bénétant (la Bâthie)
- GEMAPI - Signature d'une convention financière entre l'APTV et le Département de la Savoie pour les travaux d'urgence sur le mur digue en aval du pont de la RD 1090 sur le torrent de l'Arbonne à Bourg-Saint-Maurice
- GEMAPI - Signature d'une convention financière entre l'APTV, la commune de Brides-les-Bains et le Département de la Savoie sur les études du réaménagement du Pont du Centenaire
- GEMAPI - Signature d'une convention de partenariat entre l'APTV et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Savoie Mont-Blanc pour une étude d'évaluation des besoins agricoles en eau
- GEMAPI - Demande de subvention complémentaire FPRNM pour les études pré-opérationnelles pour la gestion des risques inondations et torrentiels sur le torrent du Poncet à Peisey-Nancroix
- GEMAPI - Demande de subvention Fonds Vert pour les travaux de confortement du système d'endiguement de l'Arbonne à Bourg-Saint-Maurice suite aux crues de novembre 2023
- GEMAPI - Demande de subvention Fonds Vert et Fonds GEMAPI du département de la Savoie pour les travaux de restauration du canal bétonné du Saint-Clément à Tours-en-Savoie

➤ Décisions prises au titre de la délégation au président

➤ AVIS SCOT

PLU Montvalezan - modification simplifiée n°3 - favorable

PLU Brides les Bains – modification simplifiée n°2 - favorable avec une prescription

Projet de résidence touristique – Terresens – les Coches - La Plagne Tarentaise - favorable avec une observation

PLU Tignes – Modification Simplifiée n°1 - favorable

➤ **Marchés publics**

Mission d'accompagnement pour l'évolution des statuts de l'APTV	marché de gré à gré	CABINET LANDOT	11 040 €	16/09/2024	DP
Réduction du risque d'inondation - Torrent du Nant Gelé	MAPA	SAS BOCH ET FRERES	14 400 €	01/10/2024	DP
SCoT en mouvement - Lot 2 Etude pour l'adaptation des critères d'encadrement du développement touristique	MAPA	G2A	23 650 €	17/10/2024	DP
SCoT en mouvement - Lot 3 Réalisation de l'état initial de l'environnement et évaluation environnementale	MAPA	BL EVOLUTION	14 200 €	21/10/2024	DP

5. Présentation en visioconférence de la restitution de la mission données mobilités DaTarentaise

Lucien Spigarelli introduit le sujet en indiquant que cette mission va permettre aux collectivités du territoire de remplir leurs obligations légales en matière de publication des données. Les prestataires Dataactivist et Innopublica ont présenté ensuite les résultats de leur mission.

Le fait de donner une information claire et exhaustive de l'ensemble de l'offre de mobilité existante sur le territoire est un vrai levier du report modal, un confort d'usage décuplé pour les usagers et un outil de promotion du territoire. Depuis la LOM et la Loi pour une République Numérique, le référencement des données de transports en commun (horaires, lignes et arrêts géolocalisés, périodes de fonctionnement) sur la base de données nationale [transport.data.gouv](https://transport.data.gouv.fr/), est obligatoire. Cependant, les compétences internes de notre territoire ne permettent pas de répondre à cette complexité technique. C'est pourquoi l'APTV a missionné Dataactivist et Innopublica pour créer un outil d'aide au référencement sur [transport.data.gouv](https://transport.data.gouv.fr/).

La première phase du projet a consisté à répertorier toutes les lignes de transports en commun existantes sur notre territoire (réseau Car Région, transport urbain par câble, en navettes gratuites des stations, funiculaire...), et répertorier tous les acteurs (opérateur de transport et donneur d'ordre pour chaque ligne).

C'est grâce à ce référencement pérenne et de qualité que tous les transports pourront apparaître, à terme, sur l'ensemble des outils de recherche d'itinéraires que les habitants

comme les visiteurs utilisent, tels que Google Maps, Tic Tac Trip, Go Savoie Mont Blanc et ses déclinaisons locales.

Il s'agit maintenant d'entamer les phases suivantes : la création de l'outil de visualisation permettant à tout agent de vérifier que ses réseaux de TC sont bien référencés et à jour sur transport.data.gouv, et, si ce n'est pas le cas, lui donnant les moyens de contacter directement la personne en charge de les référencer, afin que cela soit mis à jour au plus vite. Il est de la responsabilité de l'AOM de publier mais également de contrôler la données.

Cet outil d'accompagnement à la gestion des données, à destination des collectivités, qui sont les propriétaires et gestionnaires légaux de ces données de TC, est essentiel pour pérenniser la démarche d'un référencement à jour et exhaustif de l'ensemble des transports.

Les services de collectivités auront un accès à cet outil pour vérifier les données et les mettre à jour.

Fabrice Pannekoucke indique qu'il est très positif de disposer d'un outil qui fait prospérer la dynamique de l'offre de transport au bénéfice des usagers.

6. Délibérations

6.1. Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de Coordonnateur du pôle territoires - service GEMAPI à temps complet et autorisation de recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 modifié relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n°2021-06-03 relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il explique ensuite que, conformément au rendu de l'étude d'organisation du service GEMAPI réalisée lors de la phase de prise de compétence, il est plus efficient que l'équipe

soit organisée en deux pôles : planification et territoires. Il s'agit ici de finaliser l'organisation prévue et de créer le poste de "Coordonnateur du pôle territoires", qui aura pour mission la coordination du pôle territoires avec des enjeux d'harmonisation des pratiques, l'animation de l'équipe des techniciens rivières ainsi que le suivi des projets en lien avec la compétence GEMAPI.

Dans ce cadre, il propose la création d'un emploi permanent de Coordonnateur du pôle territoires à temps complet, relevant du cadre d'emploi des Ingénieurs (catégorie A). Il précise, par ailleurs, que cette organisation se fera à effectif constant dans l'équipe, par redéploiement en interne et suppression dans un deuxième temps du poste resté vacant après le départ d'une technicienne rivière.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8 2°. recruté pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. A noter enfin, que la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire du grade d'Ingénieur territorial. Les candidats devront justifier d'un niveau Master 2 avec des compétences en hydrologie et aménagement et d'une expérience professionnelle d'au moins cinq années.

Il est rappelé en séance que cette création de poste d'un coordonnateur du pôle territoires est prévue afin d'anticiper le départ d'une technicienne rivières et de disposer d'un grade d'ingénieur supplémentaire dans l'équipe pour animer et coordonner l'équipe territoires (qui sera composée de 3 techniciennes rivières).

Mathieu LECLERCQ interroge sur la possibilité de créer un poste supplémentaire au sein de l'équipe GEMAPI compte tenu des échanges qui ont précédé en CS GEMAPI, notamment compte tenu des nombreux dossiers à porter par le service sur l'ensemble du territoire. André POINTET répond qu'il avait été prévu un effectif de 10 personnes lors de l'étude de structuration et que la création d'un poste conduit à une augmentation des charges de fonctionnement et qu'il est nécessaire de trouver un équilibre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De créer un emploi** de Coordonnateur du pôle territoires au service GEMAPI, à temps complet à compter du 13 novembre 2024 dans le cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux et de mettre à jour le tableau des emplois ;
- **D'autoriser** le recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la fonction publique ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à procéder au recrutement dans les conditions citées plus haut et à signer tous documents relatifs à ce dossier ;
- **De dire** que les crédits nécessaires à la rémunération sont inscrits au budget annexe GEMAPI.

6.2. Adhésion au Comité Départemental du Tourisme (CDT 73) et désignation d'un délégué

Depuis 2006, sous l'impulsion de l'Assemblée des Pays de Savoie, puis, à partir de 2016 sous l'impulsion du Conseil Savoie Mont Blanc, l'association "Savoie Mont Blanc Tourisme" dont la dénomination est devenue en 2023 "L'agence Savoie Mont Blanc" s'était donné pour mission d'assurer la promotion touristique nationale et internationale des départements de la Savoie et de la Haute Savoie. A ce titre, elle a notamment créée et développé la marque de destination Savoie Mont Blanc.

En 2024, avec la fin de la coopération bi-départementale du Conseil Savoie Mont Blanc sur les aspects de promotion touristique qui a entraîné une démarche de liquidation de l'Agence Savoie Mont Blanc, il est apparu nécessaire que le territoire savoyard, en tant que destination touristique et de loisirs, puisse être doté d'une structure dédiée de promotion poursuivant l'ensemble des actions ou déployant les outils de l'Agence Savoie Mont Blanc ayant jusqu'ici contribué au succès et à la notoriété de la destination Savoie Mont Blanc.

Comme il est prévu dans les articles L. 132-1 et suivants du code du tourisme, le département de la Savoie, dans le cadre de sa politique de la promotion du tourisme et des loisirs sur son territoire, peut initier la création d'un Comité départemental du tourisme. Cette décision a été prise par délibération du Conseil Départemental du 27 septembre 2024 qui a désigné l'association Comité Départemental du Tourisme de la Savoie comme disposant de la qualité de Comité Départemental du Tourisme du département de la Savoie.

L'association qui a été créée par l'Assemblée générale constitutive du 25 octobre 2024, a pour objet la promotion et la communication touristique du territoire départemental de la Savoie aux plans local, régional, national et international en lui permettant pour ce faire d'utiliser toute marque utile.

Il est proposé à l'APTV d'adhérer à l'association au titre du collège Collectivité ou structures territoriales. Le Conseil d'administration est composé de 20 administrateurs au maximum parmi lesquels 3 sont issus du collège des collectivités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise,
Vu les statuts du CDT 73 approuvés par le Département de la Savoie le 27 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **L'adhésion** de l'APTV à l'association Comité Départemental du Tourisme 73 au 1er janvier 2025
- **De valider** les statuts du CDT 73 ci-après annexés
- **De désigner** Yannick AMET comme représentant à l'assemblée générale.
- **De prévoir** au BP 2025 l'inscription des crédits correspondants
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à l'adhésion

6.3. Ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;

Considérant que Monsieur le Président propose d'ouvrir une ligne de Trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € sur le budget principal.

Cette ouverture de crédit à court terme est destinée à faciliter l'exécution du budget, pallier une insuffisance temporaire de liquidité et répondre aux divers besoins, avant que les EPCI n'aient acquitté leurs participations ou que les subventions des divers partenaires ne soient perçues.

La ligne actuelle de trésorerie arrivera à échéance au mois de février 2025, avant que le budget ne soit voté et les cotisations appelées. L'ouverture de cette nouvelle ligne par anticipation permettra de décaler la date d'échéance à une période plus favorable. La ligne actuelle sera clôturée.

Caractéristiques de l'offre retenue :

Établissement bancaire : CREDIT AGRICOLE

Plafond : 150 000 €

Minimum tirage : 10 000 €

Durée du contrat : 1 an

Index de référence Euribor :

Taux : +0,87%

Frais : 250 €

Commission d'engagement : 0,20% du capital emprunté soit 200 €

Toutes les délégations utiles pour la réalisation de cet emprunt (signature du contrat, acceptation des conditions afférentes, tirages et remboursements ...) seront données au Président.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** l'ouverture de la ligne de trésorerie sur le budget principal de 150 000 € maximum auprès de la banque CREDIT AGRICOLE
- **d'autoriser** le Président à clôturer la ligne en cours
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération.

7. Informations

7.1. Informations sur l'étude SCoT en mouvement

A l'automne dernier, à l'aune du bilan du SCoT après 6 ans de mise en œuvre, il a été décidé de poursuivre ce projet de territoire tel que défini en 2017 et de prévoir en 2024 des

réflexions sur l'évolution possible de ce document. Dans un contexte réglementaire et climatique qui évolue rapidement et au regard de la planification écologique souhaitée à l'échelle nationale, une étude appelée "SCoT en mouvement" est lancée.

Elle vise à réfléchir aux enjeux des transitions et à l'intégration de la trajectoire de sobriété foncière vers le Zéro Artificialisation Nette, ainsi qu'à questionner les critères d'encadrement touristique.

Les bureaux d'étude sélectionnés sont les suivants :

- Algoé : coordination globale et trajectoire foncière
- G2A consulting : fonctionnement économique des lits et critère STP
- BL Evolution : Etat initial de l'environnement

Patrick Martin invite fortement les élus et les techniciens à assister à la réunion du 17 décembre à 14h pour cadrer et lancer l'étude.

7.2. Informations sur l'avancement du Contrat d'Objectifs Territorial (COT)

Guillaume Desrués rappelle que depuis juillet 2023, l'APTV porte le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) Tarentaise pour le compte de quatre EPCI : CCVV, CCCT, COVA, CCHT.

Ce contrat financier est signé entre l'ADEME et une collectivité qui s'engage dans la démarche "Territoire Engagé pour la Transition Ecologique". L'objectif est d'encourager et d'entraîner les collectivités dans une démarche d'amélioration continue vis-à-vis de deux référentiels : Climat Air Energie et Economie Circulaire.

La durée du contrat financier est de quatre ans et permet de mobiliser au maximum 350000€ de subvention. La fin de la phase 1 qui correspond à l'état des lieux initial et à l'élaboration d'un plan d'actions est prévue pour fin décembre 2024 (il sera soumis à la validation du comité syndical du 17 décembre).

Les grands axes d'actions qui se dégagent pour l'APTV sont les suivants :

- Coordonner une stratégie globale climat - air - énergie
- Renforcer nos actions en matière de transition énergétique et des mobilités
- Questionner les accompagnements existants sur le territoire pour la rénovation énergétique de l'habitat afin de les amplifier
- Réaliser l'étude "SCoT en mouvement"
- Accompagner les collectivités afin d'intégrer les enjeux des transitions dans leurs documents de planification
- Animer des réseaux de techniciens des transitions sur le territoire

Les questions soulevées dans l'élaboration du plan d'action de l'APTV :

- Besoin d'apporter de la cohérence entre le référentiel TETE (qui ne s'applique qu'aux EPCI), les démarches flocon vert des stations, les actions des communes sur les transitions. Quel rôle de l'APTV dans le cadre de la coordination d'une stratégie globale climat - air - énergie ?

- Besoin identifié d'une ressource humaine et financière sur le volet économie pour l'accompagnement au développement d'une filière bois-énergie locale ainsi que le développement de l'économie circulaire. Rôle de l'APTV de porter cet accompagnement ?
- Sujet de l'alimentation durable qui n'est pas traité en Tarentaise aujourd'hui : est-ce une ambition au niveau de l'APTV de porter un projet alimentaire territorial ?

Fabrice Pannekoucke propose de chiffrer ces propositions dans le cadre du DOB pour en mesurer les incidences et d'en débattre. Il est également précisé que ses statuts permettent à l'APTV d'agir sur des sujets uniquement sur des études et pas de la mise en œuvre d'actions.

Questions diverses

ADS

Le Préfet a informé les Présidents des communautés de communes des Vallées d'Aigueblanche et Val Vanoise que la DDT allait prochainement mettre fin à la mise à disposition gratuite de ses services pour l'instruction des dossiers des communes. Il invite ces dernières à s'organiser ou à se tourner vers l'APTV pour bénéficier du service mutualisé d'instruction.

Fabrice Pannekoucke indique que pour répondre au besoin, il est nécessaire de réfléchir collectivement aux situations et à ce qui peut être mis en place (nombre de dossiers concernés, recrutement et formation d'instructeurs). En l'état, le service ADS de l'APTV n'est pas en capacité d'accueillir de nouvelles communes. L'élargissement du service supposera de recruter des instructeurs et de les former en amont de façon à instruire le flux des nouvelles demandes.

Guillaume Desrues souligne qu'il faut penser aux agents pour que le volume de dossiers à instruire soit supportable.

CRTE

Le Préfet de la Savoie a invité l'APTV à lancer la préparation d'un avenant au CRTE (Contrat de Réussite de la Transition Écologique) signé en 2021. Cet avenant, dont la signature est prévue en début d'année 2025, devra intégrer les objectifs de la COP départementale sur la transition écologique. Les travaux réalisés dans le cadre des COT seront repris pour alimenter la nouvelle maquette financière du CRTE.

Déchets inertes - ISDI

Fabrice Pannekoucke informe le comité syndical des discussions conduites en bureau autour de la question des déchets inertes (déblais de chantier et de terrassement, matériaux de curage de cours d'eau ...). Il s'agit de collectivement trouver des solutions pour remédier aux désordres causés par les dépôts illégaux. Une démarche est lancée dans le cadre du SCOT pour trouver un site de transformation (2 hectares nécessaires) qui permettrait d'accueillir une entreprise qui traite 90% des matériaux. Un point sur les avancées sera réalisé lors de

prochaines réunions du comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Moutiers, le 13 novembre 2024

La Secrétaire de séance
Jocelyne ABONDANCE



Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE

